

RESISTANCE AU FEU D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Selon l'arrêté du 3 août 1999 du Ministère de l'Intérieur

PROCES-VERBAL N° RS97-128 et extension 97/1 RECONDUCTION N° 02/1

N/Ref : AR542020088B PhB/BDP-717

Demandé par : ALDES AERAUQUE
20 boulevard Joliot Curie
69694 VENISSIEUX CEDEX

Concernant : « CVEC 750 – Moteur SMEN type 19 GFF 4023 à flasques emboutis » et
« CVEC 240H MONO – Moteur VEM type K21R-71-G4 »

Date de l'essai : 11 juin 1997

Durée de validité : Ce procès-verbal délivré le 30 septembre 1997
est valable jusqu'au : **11 JUIN 2007**

Remarque : Sans objet

Des extensions pourront être délivrées pendant la validité du procès-verbal.

Marne la Vallée le, 7 juin 2002

Le Chargé d'Etudes



Philippe BOUGEARD

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (Arrêtés du 05/02/1972 et du 24/04/1972)
Laboratoire agréé du Ministère chargé de la Marine Marchande
et de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages

PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT